

M. N.

85/522 du 12/04/85 2103-4/KSD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

LECRET N° /MTERFPPS.DGTFF.DFP.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

portant reclassement et nomination de
certains Instituteurs Principaux des ca-
dres de la catégorie A hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement) en tête
Monsieur MASSENGO Alphonse.-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE,

---oOo---

(/ISAS :

DGB

(/u la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet
1979;

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;

DCF

(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements notamment en son article 1er, § 2;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement;

(/u les arrêtés n°s 6015/MEN.DGAS.DPAA du 24.06.1982;
303/MEN.DGAS.DPAA du 23.01.1984;
9680/MTPS.DGTFF.DFP du 3.12.1983;

(/u la lettre n° 952/MEN.DGAS.DPAA du 13.11.1984 du Direc-
teur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
les dossiers des intéressés;

LECRETE :

M. M. M.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22.5.1964 susvisé, les Instituteurs Principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (session de 1984) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs de l'Enseignement Primaire comme suit :

Au 2° échelon, indice 920 - ACC = néant.

* MASSENGO Alphonse, Instituteur Principal de 3° échelon en service à Brazzaville.

Au 3° échelon, indice 1010 - ACC = néant.

* OUAMPANA Edouard, Instituteur Principal de 4° échelon en service dans la Région du Pool.

* KIBOUMA Albert, Instituteur Principal de 4° échelon en service à Brazzaville.

Au 4° échelon, indice 1110 - ACC = néant.

* BABINGUI Paul, Instituteur Principal de 5° échelon en service à Brazzaville.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1984-1985, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 12 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Fondamental et de l'Alphabétisation,


Bernadette BAYONNE.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MITSIONA.-


Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	DGB	3	MEFA	3	DOSSIERS	12	SGCM.BC	2.
DGTFP.DFP	3	DCF	2	DPAA	2	INTERESSES	4		